

AVENANT N°1
AU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA REPARTITION DES REPRESENTANTS
AU COMITE INTER ENTREPRISES THALES ENTRE LES ORGANISATIONS
SYNDICALES

Conformément à l'accord Groupe sur la composition et le fonctionnement du Comité Inter Entreprises THALES du 15/10/2008, et plus particulièrement au titre de son article 4, un « Protocole d'accord sur la répartition des représentants au Comité Inter Entreprises THALES entre les organisations syndicales » a été signé le 12 juin 2015, fixant le terme des mandats au 2 avril 2017.

Les parties signataires à ce protocole conviennent qu'il est souhaitable de permettre aux représentants au Comité Inter Entreprises THALES d'assurer leur mandat jusqu'au vote d'approbation des comptes 2016. Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 3 du « Protocole d'accord sur la répartition des représentants au Comité Inter Entreprises THALES entre les organisations syndicales » du 12 juin 2015 est modifié comme suit :

« Le présent protocole qui prévoit la fin des mandats le 2 avril 2017 se voit prorogé jusqu'au 29 juin 2017, après la réunion plénière de clôture des comptes 2016. Dans le trimestre précédent son terme, les parties signataires se retrouveront pour établir un nouveau protocole. »

Article 2

Les autres dispositions « Protocole d'accord sur la répartition des représentants au Comité Inter Entreprises THALES entre les organisations syndicales » du 12 juin 2015 restent inchangées.

Article 3

Conformément aux dispositions légales, le présent avenant sera déposé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Île de France, unité des Hautes de Seine, et au Secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

Fait à La Défense en 10 originaux, le 20 mars 2017

Pour l'ensemble des Sociétés du Groupe THALES

Monsieur Pierre GROISY, VP, Développement social et Protection sociale ; VP, Coordination RH France ; DRH Thales SA.

Pour la CFDT
Didier GLADIEU

Pour la CFE-CGC
José CALZADO

Pour la CGT
Laurent TROMBINI

Pour la CFTC
Véronique MICHAUT

